2024/2683

15.10.2024

DÉCISION (UE) 2024/2683 DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 8 octobre 2024

modifiant la décision BCE/2013/1 établissant le cadre applicable à une infrastructure à clés publiques pour le Système européen de banques centrales *(BCE/2024/26)*

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment son article 127 et son article 132, paragraphe 1,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, notamment leur article 12.1, en liaison avec leurs articles 3.1 et 12.3 et leur article 34,

considérant ce qui suit:

(1) La décision BCE/2013/1 de la Banque centrale européenne [1] a créé le cadre applicable à l'infrastructure à clés publiques de l'Eurosystème (ci-après l'«ICP-SEBC»), afin de réglementer l'émission et la gestion des certificats électroniques qui sont nécessaires pour accéder et recourir aux applications, systèmes, plates-formes et services électroniques du SEBC et de l'Eurosystème dont la criticité est moyenne ou élevée.

(2) La technologie utilisée par l'ICP-SEBC est arrivée en fin de vie et a été remplacée. Il est donc nécessaire de mettre en place une nouvelle autorité de certification en ligne de l'ICP-SEBC (ci-après l'«autorité de certification en ligne V1.2 de l'ICP-SEBC»), qui devrait aussi prendre en compte le fait que les certificats, ayant une validité de trois ans, qui sont émis pour les utilisateurs du SEBC et les utilisateurs n'appartenant pas au SEBC ainsi que les composants techniques, en vertu d'une autorité de certification en ligne de l'ICP-SEBC, ne peuvent pas expirer après la date d'expiration du certificat de ladite autorité. Le certificat de l'autorité existante de certification en ligne de l'ICP-SEBC expire le 22 juillet 2026 et, par la suite, l'autorité de certification en ligne V1.2 de l'ICP-SEBC serait la seule autorité de certification en ligne de l'ICP-SEBC, jusqu'à l'expiration de son certificat.

(3) Il convient donc de modifier la décision BCE/2013/1 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Modification

L'annexe de la décision BCE/2013/1 est remplacée par l'annexe jointe à la présente décision.

Article 2

Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le cinquième jour qui suit celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 8 octobre 2024.

La présidente de la BCE
Christine LAGARDE

[1] Décision BCE/2013/1 de la Banque centrale européenne du 11 janvier 2013 établissant le cadre applicable à une infrastructure à clés publiques pour le Système européen de banques centrales (JO L 74 du 16.3.2013, p. 30).

ANNEXE

«*ANNEXE*

Informations relatives à l'autorité de certification de l'ICP-SEBC, notamment son identité et ses composants techniques

L'autorité de certification de l'ICP-SEBC est identifiée comme l'émetteur, dans son certificat, et sa clé privée est utilisée pour signer les certificats. L'autorité de certification de l'ICP-SEBC est chargée:

i) d'émettre les certificats à clés privées et à clés publiques;

ii) d'émettre les listes de certificats révoqués;

iii) de créer des bi-clés associées à des certificats particuliers, par exemple ceux qui nécessitent le recouvrement d'une clé;

iv) de conserver la responsabilité générale de l'ICP-SEBC et de garantir que sont réunies toutes les conditions nécessaires à son fonctionnement.

L'autorité de certification de l'ICP-SEBC comprend l'ensemble des personnes, politiques, procédures et systèmes informatiques auxquels sont confiées l'émission de certificats électroniques et l'attribution de ces certificats aux abonnés à un certificat.

L'autorité de certification de l'ICP-SEBC comprend trois composants techniques:

1. **L'autorité de certification racine de l'ICP-SEBC**: cette autorité de certification, au premier niveau, émet uniquement des certificats pour elle-même et pour ses autorités de certification intermédiaires. Elle fonctionne uniquement lorsqu'elle s'acquitte de ses propres responsabilités étroitement définies. Ses principales données sont les suivantes:

Distinguished name [nom distinctif]	CN = ESCB-PKI ROOT CA, O = EUROPEAN SYSTEM OF CENTRAL BANKS, C = EU
Serial number [numéro de série]	4431 9C5F 91E8 162F 4E00 73F6 6AB8 71D8
Distinguished name of issuer [nom distinctif de l'émetteur]	CN = ESCB-PKI ROOT CA, O = EUROPEAN SYSTEM OF CENTRAL BANKS, C = EU
Validity period [période de validité]	From 21-06-2011 12:35:34 to 21-06-2041 12:35:34
Message digest [empreinte numérique] (SHA-1)	3663 2FBA FB19 BDBC A202 3994 1926 ED48 4D72 DD4B
Message digest [empreinte numérique] (SHA-256)	7963 2A97 1D12 A889 9724 BB35 C37B 51D2 3E21 4DF9 20C3 2450 093E 0EA7 49FB AAEB
Cryptographic algorithms [algorithmes cryptographiques]	SHA-256/RSA 4096

2. **L'autorité de certification en ligne de l'ICP-SEBC**: cette autorité de certification, au deuxième niveau, est subordonnée à l'autorité de certification racine de l'ICP-SEBC. Elle est chargée d'émettre des certificats ICP-SEBC pour les utilisateurs. Elle vient à expiration le 22 juillet 2026. Ses principales données sont les suivantes:

Distinguished name [nom distinctif]	CN = ESCB-PKI ROOT CA, O = EUROPEAN SYSTEM OF CENTRAL BANKS, C = EU
Serial number [numéro de série]	660C 9B12 9A0A 6C21 5509 38DD 54A0 ED2D
Distinguished name of issuer [nom distinctif de l'émetteur]	CN = ESCB-PKI ROOT CA, O = EUROPEAN SYSTEM OF CENTRAL BANKS, C = EU
Validity period [période de validité]	From 22-07-2011 12:46:35 to 22-07-2026 12:46:35
Message digest [empreinte numérique] (SHA-1)	E976 D216 4A5F 62DA C058 6BE0 EC10 EF24 36B8 12AC
Message digest [empreinte numérique] (SHA-256)	1335 26DC 99E9 CC36 62F8 F5FA 2006 3005 BA90 E663 2BF3 4F18 A84B A39B 5FAA 5700
Cryptographic algorithms [algorithmes cryptographiques]	SHA-256/RSA 4096

3. **L'autorité de certification en ligne V1.2 de l'ICP-SEBC**: cette autorité de certification, au deuxième niveau, est subordonnée à l'autorité de certification racine de l'ICP-SEBC. Elle est chargée d'émettre des certificats ICP-SEBC pour les utilisateurs. Après le 22 juillet 2026, elle sera la seule autorité de certification de l'ICP-SEBC en ligne, jusqu'à son expiration. Ses principales données sont les suivantes:

Distinguished name [nom distinctif]	CN = ESCB-PKI ONLINE CA V1.2, O = EUROPEAN SYSTEM OF CENTRAL BANKS, C = EU
Serial number [numéro de série]	1121 4958 04E1 E706 695D D1D1 2997 FAEF 6653
Distinguished name of issuer [nom distinctif de l'émetteur]	CN = ESCB-PKI ROOT CA, O = EUROPEAN SYSTEM OF CENTRAL BANKS, C = EU
Validity period [période de validité]	From 08-06-2023 17:07:00 to 08-06-2038 17:07:00
Message digest [empreinte numérique] (SHA-1)	DC92 042E 6316 CB60 F8F6 109B 8C43 F3C6 AF2F B2F3
Message digest [empreinte numérique] (SHA-256)	96B7 8E9C F914 ED4D 072D 93C8 C531 DEEF D102 7571 7218 A202 0924 3216 99D8 1C48
Cryptographic algorithms [algorithmes cryptographiques]	SHA-256/RSA 4096»